



comité permanent des foires
et manifestations économiques à l'étranger

10. AVENUE D'IENA - PARIS XVI^e - TEL. 525.51.00 - ADR. TELEGR. : CENGOMEX

RD/NP

Paris, le 20 Janvier 1969

Monsieur Sergio de Camargo

27, Rue Leplanquais

MALAKOFF (92)

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 Janvier dernier relative à la présentation de votre oeuvre dans le cadre du Pavillon Officiel français à l'Exposition de San-Antonio et attirant plus particulièrement mon attention sur les frais entraînés par le dédouanement de cette oeuvre.

Les arguments que vous me présentez me paraissent fondés et je demande à notre Service Financier de ne pas poursuivre ses démarches auprès de vous en vue d'un remboursement des droits de douane.

Il est bien entendu que les frais qu'entraînerait l'éventuel retour de votre sculpture ne seraient en aucun cas pris en charge par le Comité Permanent des Foires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P. de La Fabrègue
Secrétaire Général